LaSalle College
Montréal

# PLAN DE COURS

## Identification du cours

| | |
|---|---|
| Nom du programme – Codes : | CONSEIL EN ASSURANCES ET EN SERVICES FINANCIERS – 410.C0/LCA.CN |
| Titre du cours : | **PRÉVENTION** |
| Numéro du cours : | 410-AN3-AS |
| Nombre d'heures total du cours : | 45 heures |
| Pondération : | 1-2-2 |
| Énoncé de la compétence visée – Code : | Appliquer des normes de prévention relatives aux bâtiments – 01RN |

## Contribution du cours au programme

### Situation du cours

Ce cours se situe à la 5e session du programme *Conseil en assurances et en services financiers* (410.C0/LCA.CN) et développe à lui seul la compétence 01RN. Sa durée est de 45 heures réparties en 15 heures de théorie et 30 heures d'exercices pratiques d'application. S'ajoutent environ 30 heures de travail personnel (devoirs). Il n'a pas de préalable. Enfin, même s'il n'est préalable à aucun autre cours du programme, les connaissances et habiletés développées dans *Prévention* (410-AN3-AS) seront réinvesties dans au *Stage* (410-AT7-AS).

### Portée du cours

Dans ce cours, les étudiants développeront les habiletés pour comprendre et évaluer, à partir de la perception du propriétaire et de l'assureur, les risques inhérents et spécifiques aux bâtiments commerciaux modernes. Les différents systèmes qui composent un bâtiment, les types d'équipements et leurs fonctions respectives seront vus et examinés en détail. C'est le premier contact de l'étudiant avec le concept de sécurité et prévention dans la protection du risque, qui sera couvert en long et en large selon les méthodes et normes de prévention.

Au terme de ce cours, les étudiants seront capables d'analyser les normes publiques et privées en matière de prévention et de protection et comment les règles et codes de sécurité s'appliquent aux normes de l'industrie.


*Toute reproduction totale ou partielle de ce document est interdite sans l'autorisation écrite du Collège LaSalle. Le contrevenant s'expose à des poursuites.*

## Complexité du cours (standard de la compétence)

### Contexte de réalisation de la compétence

*Les conditions de réalisation de la compétence cible de ce cours sont les suivantes. Ces conditions sont près de la situation d'exercice de la compétence dans le milieu du travail ou de vie.*

- À des fins d'analyse de risques et de règlements de sinistres.
- À partir de la règlementation existante.
- À partir des normes relatives aux bâtiments, à la prévention et à la souscription.
- À partir des inspections des bâtiments.
- À partir de tableaux, de schémas, d'illustrations et de plans de bâtiments.
- À l'aide de la documentation pertinente relative aux bâtiments et aux normes de prévention.
- À l'aide d'un système informatisé.
- À l'aide du matériel audiovisuel approprié.

*Vous êtes mis en contact avec ces conditions de mise en œuvre de la compétence, le plus tôt possible, dès le début du cours. La situation finale dans laquelle vous serez placé, à la fin du cours, nécessite l'application de ces conditions.*

### Éléments et critères de performance de ce cours

*Les éléments de la compétence sont ses composantes essentielles. Si la compétence est décrite comme un processus, les éléments sont les étapes d'exécution.*

*Les critères de performances sont les exigences particulières fixées d'avance à partir desquelles vous et votre enseignant ou enseignante pourrez porter un jugement objectif sur le degré de développement de la compétence visée. Ils font partie de la description de cette compétence. Ils sont normatifs.*

*Parfois, un même élément apparaît dans plus d'un cours. Si c'est le cas, un chiffre indique le niveau de complexité de son traitement : niveau un (1), le plus simple, niveau deux (2), complexité moyenne et niveau trois (3), complexité élevée au niveau du standard ministériel.*

*Voici les éléments de la compétence traités dans ce cours et les critères de performance à respecter :*


*Toute reproduction totale ou partielle de ce document est interdite sans l'autorisation écrite du Collège LaSalle. Le contrevenant s'expose à des poursuites.*

***Compétence :*** Appliquer des normes de prévention relatives aux bâtiments - 01RN

***Critères généraux de performance ministériels et d'établissement :***

- Démonstration d'esprit critique
- Sens d'éthique en affaires
- Démonstration d'autonomie
- Organisation et méthodes de travail
- Démonstration de rigueur et d'objectivité
- Souci du travail bien fait
- Capacité d'analyse et de synthèse

| ***Éléments de la compétence*** | ***Critères de performance particuliers à chaque élément*** |
|---|---|
| 1. Repérer les risques liés :<br>• à l'enveloppe thermique du bâtiment;<br>• à ses systèmes électromécaniques;<br>• aux divers types d'équipement qui s'y trouvent. | 1.1 Distinction juste des fonctions et des champs d'application des différents systèmes et types d'équipement.<br>1.2 Interprétation juste des plans et des schémas.<br>1.3 Repérage juste des différentes composantes d'un bâtiment.<br>1.4 Justesse de la terminologie utilisée.<br>1.5 Classification juste des types de risques.<br>1.6 Repérage précis des risques d'aggravation.<br>1.7 Détermination appropriée des sinistres potentiels liés aux divers types de risques. |
| 2. Rechercher les normes et les moyens de prévention existants. | 2.1 Choix judicieux des spécialistes à consulter.<br>2.2 Choix et utilisation appropriés de la documentation.<br>2.3 Repérage exhaustif des normes et des moyens de prévention.<br>2.4 Consignation minutieuse et cohérente de l'information recueillie. |
| 3. Formuler des recommandations en matière de prévention. | 3.1 Explication appropriée du rôle et fonctions des normes et des moyens de prévention selon les caractéristiques du système ou de l'équipement.<br>3.2 Clarté et vulgarisation appropriée de l'information transmise.<br>3.3 Justesse des recommandations en fonction des normes sur les risques et prévention. |


*Toute reproduction totale ou partielle de ce document est interdite sans l'autorisation écrite du Collège LaSalle. Le contrevenant s'expose à des poursuites.*

## Principaux thèmes traités (contenus)

*Voici la liste des grands titres des contenus à traiter **essentiellement** dans ce cours :*

- Repérage des types de risques potentiels des bâtiments, ses composants et différents systèmes d'opération.
- L'introduction et la compréhension des codes de bâtiment et les normes de sécurité spécifiques qui s'y appliquent
- Le rôle des normes de sécurité et de prévention dans les assurances commerciales pertinentes aux assurances de dommages.
- La formulation de recommandations de mesures de sécurité dans le contexte de couverture d'assurance contre les risques de dommage associé : au feu, vol, dégât d'eau, à la responsabilité civile, la contamination, l'environnement et la sécurité publique en général.

## Activités d'apprentissage

*Voici une idée des activités d'apprentissage appropriées à la nature de la compétence cible de ce cours. L'ensemble des activités d'apprentissage prévues pour ce cours fait partie du calendrier des activités établi en complément au plan de cours.*

- Participation à des présentations interactives de l'enseignant
- Discussions en groupe
- Mises en situation et simulations
- Études de cas
- Visite et inspection de différents bâtiments commerciaux

## Modalités d'évaluation des apprentissages

*L'évaluation de vos apprentissages se réalise selon deux modes indissociables : l'évaluation formative et l'évaluation pour fin de sanction (sommative). Ces deux modes sont formels. Le quand et le comment sont indiqués au calendrier des activités à la colonne « Plan d'évaluation formative et sommative ».*

### Évaluation formative

*Après une activité d'apprentissage ou un bloc d'apprentissage, un moment d'arrêt est prévu pour une introspection. Vous vous informez sur ce qui est compris et réussi et cherchez à porter un diagnostic sur la nature et l'origine des lacunes constatées. Ces moments d'arrêt se réalisent à l'aide de moyens simples – tests éclair, jeux d'association, journal de bord, portfolio, questions, production d'échantillons, etc. –*

*L'évaluation formative est fréquente et couvre le plus d'aspects possible. Elle se réalise durant le cours, individuellement ou collectivement, et débouche sur des décisions dans l'immédiat.* ***C'est vous qui avez la plus grande part de travail lors des corrections individuelles ou collectives, des ajustements et autres tâches d'autoévaluation. Le but n'est pas le cumul des notes.***


*Toute reproduction totale ou partielle de ce document est interdite sans l'autorisation écrite du Collège LaSalle. Le contrevenant s'expose à des poursuites.*

*Si vous prenez sérieusement en charge l'évaluation formative, tout au long du cours, vous vous assurez d'être préparé adéquatement aux épreuves de fin de sanction. Vous connaissez le progrès réalisé dans l'exercice de la compétence visée au niveau attendu selon le contexte de réalisation et les critères de performance fixés d'avance.*

*Voici quelques exemples de moyens d'évaluation formative appropriés à la compétence visée, choisis pour ce cours :*

- Présentation des résultats d'analyse de cas spécifiques et recommandations
- Études de Cas suivi de discussions de groupe
- Mise en situation et simulations suivies des commentaires de l'enseignant

### Évaluation pour fin de sanction (sommative)

*L'évaluation sommative est rare. Elle arrive plus tard, vers la mi-session et la fin de session, pour vous laisser le temps d'intégrer vos apprentissages et apprendre à les transférer dans des situations de même famille que celle de la compétence visée. Le matériel d'évaluation sommative est préparé par votre enseignant ou enseignante à partir de la description de la compétence cible du cours : ses éléments, son contexte de réalisation et ses critères de performance.*

***Le travail réalisé dans le cadre de l'évaluation sommative est noté. Il a pour but la sanction de vos acquis.***

*Voici l'information sur le comment de l'évaluation sommative pour ce cours et la répartition des notes :*

| ***Type d'évaluation*** | ***Pondération*** |
|---|---|
| Examen 1 | 25% |
| Examen 2 | 30% |
| Présentation / Projet de session | 45% |
| Total | 100 % |

## Exigences de l'établissement

### Engagement de l'élève

*En vous inscrivant à ce cours, vous vous engagez à :*

- *vous procurer le matériel nécessaire aux activités du cours dès le début de la session;*
- *participer aux activités d'apprentissage et d'évaluation formative et sommative planifiées au calendrier d'activités;*
- *effectuer le travail personnel prescrit et;*
- *remettre à temps les travaux exigés.*


*Toute reproduction totale ou partielle de ce document est interdite sans l'autorisation écrite du Collège LaSalle. Le contrevenant s'expose à des poursuites.*

## Engagement de l'enseignant ou de l'enseignante

*Votre enseignant ou enseignante s'engage à :*

- *créer des situations d'apprentissage variées vous permettant de mettre en pratique les connaissances, les gestes et les comportements professionnels de la nature de la compétence cible du cours;*
- *planifier des activités d'évaluation formative suffisantes et appropriées – correctives et d'enrichissement – vous permettant d'avoir une rétroaction fréquente pour être bien informé du progrès réalisé;*
- *vous placer dans des situations d'évaluation sommative appropriées à la compétence cible du cours et;*
- *évaluer les travaux selon les critères connus de vous, dans un esprit d'équité et de justice.*

***La politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) du Collège LaSalle est appliquée à tous les programmes dispensés dans l'établissement. Voici quelques-unes de ses clauses :***

### *Exigences linguistiques*

*Les enseignants ont le devoir de relever les erreurs et d'enlever un nombre de points correspondant aux fautes relevées dans une épreuve.*

*Voici le % – en lien avec les exigences linguistiques – pouvant être enlevé à la note obtenue à chacune des épreuves administrées aux fins de sanction :*

- Pénalité jusqu'à 10%.

### *Présence au cours*

*La présence et la participation aux cours et aux activités d'évaluation formative et sommative sont obligatoires pour tous les élèves.*

*L'enseignant ou l'enseignante a la responsabilité de contrôler les absences des élèves aux séances de cours et d'évaluer les motifs de leurs manquements.*

*L'élève qui présente un nombre d'heures d'absence supérieur à la norme tolérée pour un cours peut se voir refuser l'accès à l'épreuve finale de ce cours.*


*Toute reproduction totale ou partielle de ce document est interdite sans l'autorisation écrite du Collège LaSalle. Le contrevenant s'expose à des poursuites.*

### *Plagiat et fraude*

*Le plagiat, la tentative de plagiat ou la complicité à un plagiat lors d'une épreuve ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation constitue une infraction, notamment :*

- *l'utilisation totale ou partielle d'un texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou en omettant d'indiquer la référence;*
- *la possession ou l'utilisation pendant un examen de tout document, matériel ou équipement non autorisé;*
- *l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'un autre élève;*
- *l'exécution par une autre personne d'un travail faisant l'objet d'une évaluation;*
- *la substitution de personne lors d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation et;*
- *l'utilisation d'une épreuve réalisée dans un autre cours.*

*Tout plagiat, toute tentative de plagiat ou de fraude ou toute collaboration à un plagiat ou à une fraude est interdit et considéré comme une faute grave. Ainsi, tout cas de plagiat ou de fraude entraîne la note « 0 » pour la totalité de l'évaluation en cause. De plus, une note est inscrite au dossier de l'élève, qui reçoit un avis écrit de sa direction de programme à cet effet.*

*Dans le cas de récidive, dans le même cours ou dans un autre cours, l'élève se voit octroyer un « 0 » pour le cours concerné. Une deuxième note est inscrite au dossier de l'élève et celui-ci reçoit une convocation de la part de sa direction de programme. Lors d'une troisième infraction, il peut être expulsé du Collège.*

### *Remise des travaux et épreuves*

*Toute épreuve doit être remise en classe au moment déterminé par l'enseignant ou l'enseignante. Tout retard entraîne la note zéro (0).*

*Sur présentation d'une pièce justificative officielle ou d'un motif suffisant, l'élève peut solliciter un délai auprès de son enseignant ou enseignante qui pourra accepter ou refuser le travail et appliquer une pénalité pour le retard.*

*La direction de programme n'accepte aucun travail d'élève. Les travaux doivent être remis directement à l'enseignant ou l'enseignante.*

## Rappel des règlements et ligne de conduite à observer

### *Retard à un cours*

*L'enseignant ou l'enseignante peut refuser l'accès à son cours à un élève retardataire. Ce retard entraîne une absence pour cette période.*

*Note : L'élève qui arrive en retard assume le fait que les informations manquées ne lui seront pas répétées. Il a donc la responsabilité de demander à ses pairs, le cas échéant. Un retard après la pause-café ainsi qu'un départ avant la fin du cours peut entraîner une ou des absence(s).*

### *Boire et manger dans la classe*

*Il est interdit de manger ou de boire dans les salles de cours, les vestiaires et le Centre de documentation. Les repas se prennent exclusivement à la cafétéria, dans les salles où se trouvent des machines distributrices et dans les salons étudiants.*


*Toute reproduction totale ou partielle de ce document est interdite sans l'autorisation écrite du Collège LaSalle. Le contrevenant s'expose à des poursuites.*

## Matériel obligatoire pour ce cours

- Sera communiqué par l'enseignant lors du premier cours

## Bibliographie pour ce cours


COMMISSION CANADIENNE DES CODES DU BÂTIMENT ET DE PRÉVENTION DES INCENDIES : Divers codes modèles nationaux de construction

http://www.nrc-cnrc.gc.ca/fra/solutions/consultatifs/centre_codes/commander.html

RÉGIE DU BÂTIMENT DU QUÉBEC. RBQ Lois, Règlements et codes :Code de Construction et Code de Sécurité.2013 https://www.rbq.gouv.qc.ca/lois-reglements-et-codes/liste-des-lois-reglements-et-codes.html

**Autres:**

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS. Régler des sinistres en assurance de biens et responsabilité civile des entreprises en fonction des garanties souscrites par les clients. F-513

THOMAS AND BETTES CANADA. Extrait du Code National de Bâtiment - Canada 2010 HTTP://WWW.TNB-CANADA.COM/FR/MARQUES/LUMACELL/FILES/03-LU_NBC_BUILDING_CODE_FR.PDF


## Approbation de la direction des études : *Signature et date d'approbation*

Benjamin Bousquet-Lemieux Pour la DE

Signature numérique de Benjamin Bousquet-Lemieux Pour la DE
DN : cn=Benjamin Bousquet-Lemieux Pour la DE, o=College Lasalle, ou=Coordination au soutien pédagogique, email=benjamin.bousquet-lemieux@collegelasalle.com, c=CA
Date : 2015.08.26 16:20:59 -04'00'



*Toute reproduction totale ou partielle de ce document est interdite sans l'autorisation écrite du Collège LaSalle. Le contrevenant s'expose à des poursuites.*